



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS – RENTREE 2023

AU LYCEE ANTOINE ROUSSIN

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'ELEVE ET DU RESPONSABLE LEGAL OU DE L'ELEVE MAJEUR POUR
TOUTE INSCRIPTION ET DU CORRESPONDANT POUR UNE INSCRIPTION A L'INTERNAT**

L.G.T. Antoine Roussin 25 rue Leconte de Lisle CS 21013 97872 SAINT-LOUIS CEDEX

Tél : 0262 91 93 33 Fax : 0262 26 19 14 e-mail : ce.9740787m@ac-reunion.fr site : lycee-antoine-roussin.ac-reunion.fr

MODALITES D'INSCRIPTION A LA RENTREE 2023

EN BTS SAM, BTS MCO et DCG

AU LYCEE ANTOINE ROUSSIN

Une fois l'affectation reçue et après avoir obtenu le bac et répondu oui définitivement à la formation au sein du lycée Antoine roussin, les responsables légaux ou les élèves majeurs doivent obligatoirement imprimer les documents demandés qui se trouvent sur le site du lycée : <https://etab.ac-reunion.fr/lyc-antoine-roussin/>

Ils devront venir au lycée, avec leur enfant si mineur, selon le calendrier ci-joint munis de l'ensemble des pièces indiquées et renseignées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

1/ INSCRIPTION SCOLAIRE PAR LA VIE SCOLAIRE :

Pour tous les étudiants :

- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos
- Une fiche de renseignements (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche d'autorisations parentales (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche de renseignement médicale (document à imprimer et renseigner)
- Une photocopie du livret de famille où figurent les nom et prénoms de l'élève
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une copie du relevé de notes du baccalauréat
- Une photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Une adhésion de 10 euros à la MDLE, Maison Des Lycéens et des Etudiants, est demandée pour participer aux diverses activités durant l'année scolaire. Si paiement par chèque, libeller à l'ordre de « MDLE lycée Antoine Roussin »

Une photo numérique de l'élève sera faite le jour de la finalisation de l'inscription

Pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire à l'internat d'excellence du lycée Antoine Roussin :

Un dossier de candidature « Internat d'excellence 2023 » devra être rempli par la famille et l'établissement d'origine de votre enfant. Il devra être déposé avec tous les éléments constitutifs du dossier au lycée Antoine Roussin au plus tard le 11 juillet 2023.

La finalisation de l'inscription à l'internat se fera le 10 août 2023 au lycée Antoine Roussin avec la présence obligatoire du responsable légal, de l'élève et d'un correspondant habitant Saint-Louis ou les alentours.

2/ INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE PAR L'INTENDANCE :

Pour tous les étudiants :

- Un chèque de 50 euros libellé à l'ordre de « agent comptable du lycée Antoine Roussin » pour les frais de reprographie (consommables, abonnements, documentation, ...).

Pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire à la demi-pension :

- Une demande d'admission à la demi-pension (document à imprimer et renseigner)
- Une note d'information sur le coût de la demi-pension (document à imprimer et signer)
- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos

**AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA SANS LA PRESENCE OBLIGATOIRE
DU RESPONSABLE LEGAL ET DE L'ELEVE OU DE L'ELEVE MAJEUR
LE JOUR DE L'INSCRIPTION,
ET D'UN CORRESPONDANT POUR TOUTE INSCRIPTION A L'INTERNAT**